

ARRETE N° 33/2025/AT

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire déléguée de Livarot, commune historique de LIVAROT-PAYS D'AUGE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8,

VU le code de la voirie routière,

VU l'article 610-5 du Code Pénale,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967, modifié par les arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10.15.25 et 26 juillet 1974 et 6 juin 1977,

VU les arrêtés subséquents portant la modification ou la révision des parties 1 à 8 livre 1 de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 Février 1988,

VU la demande de la société ALCOR (prestataire extérieur désigné pour le démontage des barrières pour la course cycliste PARIS CAMEMBERT).

**CONSIDERANT QUE DANS LE CADRE DU DEMONTAGE DES BARRIERES DE LA COURSE CYCLISTE PARIS-CAMEMBERT, IL Y A LIEU DE BARRER PROVISOIEMENT 2 RUES PENDANT LA MANUTENTION.**

**CONSIDERANT QU'IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE DE GARANTIR LA SECURITE DE TOUTES ET TOUS LORS DE CETTE MANUTENTION ET D'EN ASSURER LE BON DEROULEMENT.**

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La société ALCOR est autorisée à occuper le domaine public pour le retrait des barrières de la course cycliste PARIS-CAMEMBERT le **Judi 3 Avril 2025 de 08h00 à 17h00.**

**ARTICLE 2 :** Le dernier kilomètre de la course est concerné par le retrait des barrières à savoir, la rue Général Leclerc depuis le centre culturel et la rue de Lisieux jusqu'à la cidrerie à LIVAROT.

**ARTICLE 3 :** Les 2 rues concernées seront barrées provisoirement en fonction de l'avancement de la dépose de ces barrières pour la sécurité du personnel de la société ALCOR.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LIVAROT,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de LIVAROT,

Fait à LIVAROT, le 19 février 2025  
Le Maire Déléguée,  
Vanessa BONHOMME

